



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Paris, le date 25 septembre 2025

LA POSTE GROUPE
Monsieur Philippe BAJOU
Directeur Général Délégué
du Groupe La Poste
9 rue du Colonel Pierre AVIA
75015 PARIS

Réf. : 25MV0925

Objet : préavis de grève du 2 octobre

LRAR : 1A 158 959 5760 5

Monsieur le Directeur Général Délégué,

La fédération Communication, Conseil, Culture CFTD dépose par la présente un préavis de grève de 24 heures pour le jeudi 2 octobre 2025.

Ce préavis couvre l'ensemble du personnel cadre et non cadre, fonctionnaire et salarié de droit privé de La Poste Groupe.

Pour tenir compte des services de cycles, le préavis s'étalera du 30 septembre 18h00 au 4 octobre 7h00.

Au-delà des sujets déjà posés lors du préavis du 18 septembre, la CFTD constate, en cette rentrée, la multiplication des annonces et des réorganisations sans concertation, sans aucune cohérence ni sens.

Les motifs de la grève :

- Un plan de recrutement cohérent et rapide pour l'amélioration de l'expérience collaborateurs et clients à la BGN ;
- La prise en compte plus juste à la Distribution de l'imprimé publicitaire dans les organisations de travail et le respect des tours de congés ;
- Le manque de transparence dans le déploiement de Steameo dans les CREC, le respect des instances et une réelle concertation afin que ce nouvel outil soit un véritable progrès pour les conditions de travail et non une contrainte imposée ;
- Une meilleure prise en compte des conditions de travail des cadres et des cadres supérieurs lors des réorganisations et des changements de cap de l'entreprise ;
- L'ouverture de négociations pour cadrer l'extension du principe des Espaces Dynamiques de Travail au-delà des Villages La Poste ;
- La demande d'un délai de six mois, minimum, afin de pouvoir négocier et échanger réellement avec les salariés concernés par les transformations des PIC qui se multiplient à la DEX CIL

La fédération F3C CFTD, avec les postiers, s'inscrit pleinement dans la journée d'actions intersyndicales décidées pour cette journée.

Nous sommes à votre disposition pour négocier dans l'intervalle du préavis, conformément à la loi.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur Général Délégué, l'expression de ma considération distinguée.

Marlyse VOLOCHINOFF

Secrétaire Nationale